



30/09/2020

Fonds d'Epargne Salariale

TESORUS EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	5
Informations réglementaires	10
Comptes annuels	
Bilan Actif	17
Bilan Passif	18
Hors-Bilan	19
Comptes de Résultat	20
Annexes	
Règles et méthodes comptables	21
Evolution de l'Actif Net	24
Complément d'information	29
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	33
Inventaire	34
Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	35
Rapport annuel de l'OPC Maître	38

TESORUS EQUILIBRE



Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 1-3 Place Valhubert – 75013 Paris

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 6, place de la Pyramide – 92908 Paris – La Défense

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TESORUS EQUILIBRE

Code AMF : 990000082669

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier de l'OPCVM GROUPAMA EQUILIBRE. Son objectif de gestion est d'obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis).

La performance du FCPE TESORUS EQUILIBRE pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA EQUILIBRE, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis).

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts F de l'OPCVM GROUPAMA EQUILIBRE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement (approche « Top down »).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d'obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte. Elles sont exécutées au prix de rachat calculé conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Souscriptions : Les demandes de souscription, sont à adresser, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 4. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

2019 : Un marché haussier pour les actifs risqués

L'année 2019 aura été particulièrement porteuse pour la plupart des actifs après une année 2018 compliquée. Dès le début de l'année, les investisseurs ont retrouvé de l'appétit pour le risque sur fonds de détente des relations sino-américaines et de biais accommodant des banques centrales, notamment la Fed qui a annoncé une pause dans sa politique de hausse des taux progressive. Le mois de mai a marqué une rupture dans la confiance des marchés, alimentée par une augmentation des droits de douane sur les importations chinoises et un trou d'air dans l'activité manufacturière. Les mois de juin et de juillet ont vu les marchés repartir de l'avant, rassurés par les banques centrales. Au mois d'août, l'intensification du conflit commercial entre les US et la Chine a été défavorable aux actifs risqués. Par la suite, les annonces de la FED et de la BCE, couplées à la détente des relations entre la Chine et les Etats-Unis ont permis aux investisseurs de garder confiance malgré la poursuite de la dégradation des données macroéconomiques, notamment du secteur manufacturier. Le dernier trimestre n'a pas remis en cause la dynamique porteuse de l'année, les indices actions ayant continué de s'apprécier.

Tous les marchés actions terminent l'année en hausse. Le S&P est en hausse de +31.4% en usd, le MSCI Europe de +26% en € et le Nikkei 225 de +20.7% en jpy. Les marchés émergents, à l'instar de 2018, ont sousperformé les marchés développés en 2019 en progressant de +18.4% (Indice MSCI Emerging Markets en usd).

Le crédit a été porté par des resserrements de spreads marqués, tant sur le crédit spéculatif que non spéculatif. Ainsi, le crédit non spéculatif délivre +6.2% en zone € et +14.5% aux US (LC). Le haut rendement affiche des performances très positives également avec +11.3% en zone € et +14.3% aux US (LC).

La dette émergente en devises dures a également profité de cette année, avec une hausse de +14.4% en usd. Les taux nominaux ont évolué dans le vert, favorisés par les messages de prudence des banques centrales et le contexte de ralentissement économique : le rendement du Bund s'est contracté de -43 bps (niveau de -0.19% en fin d'année) et celui du T Notes de -77 bps (niveau de 1.92% en fin d'année).

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de +2.2% par rapport à l'euro, le sterling a regagné du terrain contre usd, à +3.9%. Les devises émergentes ont évolué en ordre dispersé.

2020 : Chronologie détaillée d'une crise sans précédent : Un choc d'offre et de demande.

Janvier : L'apparition du risque « Coronavirus »

Un début d'année 2020 riche en événements avec la résurgence des tensions au Moyen-Orient, la signature de la phase I de l'accord commercial entre la Chine et les US et le 31 janvier, le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne et est entré dans une période de transition pour clarifier son positionnement.

Si l'appétit pour le risque des investisseurs est venu prolonger la hausse des marchés de 2019 au début du mois, la suite a été contrariée par l'épidémie de coronavirus dans la province de Wuhan et les mesures de confinement prises par les autorités chinoises ont fait corriger les actifs risqués.

Février : Les marchés s'inquiètent de l'épidémie.

Malgré la poursuite du redressement de l'activité économique en Europe et la solidité des enquêtes aux Etats-Unis, ces bonnes nouvelles ont été totalement éclipsées par l'évolution préoccupante de l'épidémie du virus Covid-19, notamment sa propagation rapide en dehors de Chine. L'inquiétude a donc gagné les marchés alors que les investisseurs avaient un positionnement plus offensif en début d'année.

Ainsi, après un rebond marqué jusqu'au 20 février, les bourses mondiales ont fortement chuté sur le mois (EuroStoxx50 -10.48%, S&P500 -9.83%, Topix -10.72% et MSCI Emerging -8.66%). Les actifs dits de protection ont été massivement recherchés : l'Or a progressé de +1.18% au cours du mois, les rendements obligataires se sont rapidement et fortement repliés avec le Bund perdant -27 points de base pour atteindre -0.61% de rendement quand le T-Notes rendait -51 pdb à 1.15%. Coté crédit, après une relative résistance dans les premiers jours de la correction des marchés, les spreads se sont finalement écartés : ceux du crédit « catégorie investissement » se sont tendus de +22 pdb aux Etats Unis et en Europe, alors que le mouvement a été plus marqué pour le « haut rendement » (Etats Unis +129 pdb, Europe +91 pdb).

Mars : Les mesures confinements pour lutter contre le virus deviennent internationales.

Les incertitudes sont nombreuses : sanitaires d'abord, puisque pour lutter contre la contamination et la saturation des services de santé (sans vaccin et sans traitement), la réponse la plus répandue est le confinement ; économique ensuite, car le confinement entraîne un arrêt brutal de l'économie mondiale.

Tout cela se traduit par un choc d'offre (les entreprises ne peuvent plus produire, par manque de main d'œuvre, ou à cause des ruptures des chaînes d'approvisionnement), et de choc de demande (la consommation et les investissements sont stoppés).

Ainsi, les marchés chutent fortement, l'EuroStoxx 50 cède 16.3%, le MSCI Emerging Markets 15.4%, le S&P 500 12.5% et le Nikkei 10.5%.

Pour autant, dans le but de soutenir les entreprises et les ménages, pour limiter au maximum l'ampleur de la crise économique, nombreux gouvernements ont mis en place des plans de soutien massifs et les grandes banques centrales ont pris des mesures exceptionnelles (baisse de taux, achats d'actifs, lignes de liquidités). Nous pouvons noter aussi qu'aux incertitudes sur la Covid-19 s'est ajouté, un « choc d'offre » sur le marché du pétrole faisant vaciller l'ensemble du secteur.

Avril : Une contraction marquée du PIB mondial...mais des réponses coordonnées.

Le quatrième mois de l'année marque la détérioration massive des indicateurs économiques de part et d'autre de l'Atlantique (chômage, PMI...) augurant d'une contraction du PIB en 2020 d'au moins 10%. Pour autant, les investisseurs ont préféré se focaliser sur les bonnes nouvelles, à savoir la confirmation d'une courbe en cloche de la pandémie et les mesures sans précédent des banques centrales pour soutenir les marchés financiers. Les premiers résultats d'entreprise, mauvais, sans surprise, ont également été relégués en second plan et n'ont pas remis en cause l'embellie sur les actifs risqués. Sur le mois, le marché américain a mené le rebond avec une performance de 12.7% en USD. Les actions européennes ont rallié de 6.2% en € et le Nikkei a gagné 6.7% en JPY. Le crédit a également été favorisé par ce contexte porteur ; le crédit € oscille entre 3.7% (IG) et 6.1% (HY) et le crédit US entre 5.2% (IG) et 4.5% (HY). Quant à la dette émergente, elle affiche des performances entre 2.2% (devises dures) et 4.6% (corporates). L'amplitude de variation des taux core s'est réduite, le T Notes finit sur un rendement de +0.64% et le Bund de -0.59%.

Les efforts conjugués des autorités monétaires et budgétaires ont permis aux marchés de se projeter sur la sortie de crise avec une reprise en V anticipée. La sortie du confinement sera une période à haut risque qui peut remettre en cause le scénario optimiste des investisseurs. Nous restons relativement prudents dans cette période délicate.

Mai : Le rebond des marchés continue malgré la pandémie qui gagne du terrain

Les investisseurs se sont concentrés sur ce qui rassure (nouveaux cas de Covid-19, déconfinement, plans d'aide) et ont fait fi des publications économiques toujours mauvaises (chômage, activité, etc...). Ainsi, l'appétit pour le risque a été nourri par l'annonce d'un renforcement du soutien budgétaire avec le « plan de relance » envisagé par l'Union européenne, et par l'extension attendue de 500 milliards du plan d'achats d'urgence (PEPP) de la BCE

Les marchés d'actions ont donc poursuivi le fort rebond entamé en Avril (S&P500 +4.53%, EuroStoxx50 +4.18%, TOPIX+6.81%). Sur les marchés obligataires, le T-Note est quasi stable sur le mois (+1 pdb) alors que les taux « core » en zone euro se sont tendus (Bund +14 pdb, OAT +3 pdb) suite à l'intervention du duo Merkel-Macron, permettant ainsi les primes sur les pays périphériques (Italie, Espagne) de se resserrer.

Juin : Le marché oscille entre l'optimisme sur la sortie de crise et pessimisme sur le plan sanitaire.

L'appétit des investisseurs pour les actifs risqués se confirme au fil des mois, sur fond de soutien massif des banques centrales et des gouvernements. Les publications macroéconomiques sont venues apporter du crédit aux scénarios de reprise optimistes avec des indices PMI revenus sur leurs niveaux d'avant crise en Chine, en net redressement en zone euro et des ventes au détail en hausse aux Etats-Unis. Seule ombre au tableau mais non des moindres, la dégradation de la situation sanitaire avec notamment une croissance des nouveaux cas de Covid-19 dans certains Etats US (Texas, Floride, Californie, etc.)

Ainsi, les marchés d'actions ont poursuivi leur marche en avant débutée en Avril avec un rattrapage des zones géographiques délaissées comme l'Europe et les Emergents. Dans le détail, le S&P500 affiche +1.99%, l'EuroStoxx50 +6.48%, le Nikkei +1.99% et le MSCI Emerging Markets +7.35%. Sur les marchés obligataires, le T-Note est stable sur le mois, tout comme le Bund (-1pdb).

Juillet : Accord sur le plan de relance en Europe, mais reprise de l'épidémie aux Etats Unis.

Durant la première quinzaine de juillet, les marchés ont fortement rebondi, sensibles à des indicateurs économiques surprenant favorablement. Notamment le taux de chômage aux US a continué de s'infléchir rapidement, passant de 13.3% en mai à 11.1% en juin. Par la suite, l'évolution des indices a été plus heurtée. Les politiques monétaires et budgétaires restent un élément de soutien important ; à ce titre, le plan de relance européen a été validé après plusieurs jours de négociation. Ce fonds, appelé « Next Generation EU », marque une étape importante dans la coopération budgétaire en prévoyant l'émission d'une dette commune pour l'Europe. Malgré ces éléments positifs, la progression de l'épidémie aux US et les alertes en Europe sont venues assombrir l'horizon des investisseurs. Du côté des publications de résultats, les surprises sont globalement très positives alors même que les résultats sont en forte baisse, preuve que les entreprises ont su réduire leurs coûts rapidement. Les GAFAs ont profité de résultats supérieurs aux attentes pour creuser encore l'écart de valorisation avec le reste de la cote. Sur la dernière semaine, l'Europe a fortement pâti de la faiblesse du dollar et de son biais cyclique qui la pénalise en cas d'essoufflement de la reprise.

Sur le mois, le S&P500 affiche +5.51%, l'EuroStoxx50 -1.85%, le Nikkei -2.59% et le MSCI Emerging Markets +8.94%. Sur les marchés obligataires, le T-Note et le Bund ont vu leur rendement baisser (respectivement -13 pbs et -7 pbs). Côté crédit, les performances sont toutes positives : l'investment grade a progressé de 1.5% en Europe et 3.25% aux US et le haut rendement de 1.73% en Europe et 4.69% aux US. La dette émergente a également profité de la faiblesse du dollar, l'indice en devises dures a délivré 3.70%. Enfin, côté devises, le Dollar a perdu 4.84% face à l'Euro.

Août : La FED est là, les indicateurs économiques se redressent : les marchés apprécient.

Malgré l'évolution de l'épidémie de Covid19 assez défavorable dans certaines zones du globe (Europe notamment), l'amélioration des indicateurs de conjoncture (ISM/PMI), une Réserve Fédérale confirmant son soutien avec des taux durablement bas et de bonnes statistiques de l'emploi aux Etats-Unis, ont été les catalyseurs de l'euphorie des investisseurs en Août. Les marchés actions ont ainsi fortement progressé, avec un « leadership » des actions américaines maintenu grâce aux valeurs technologiques alors qu'en Europe et dans les pays émergents les performances ont été plus modestes : S&P500 +7.57%, Nasdaq 100 +11.05%, EuroStoxx50 +3.09%, Topix +8.16%, MSCI Emerging +2.21%. Côté obligataire, on retrouve un comportement logique puisque la recherche d'actifs risqués s'est réalisée au détriment des titres souverains réputés défensifs. Les rendements ont ainsi globalement augmenté (TNotes +18 pdb, Bund +13 pdb). Sur les différents segments du crédit, on observe une réduction générale des écarts de rendement avec un mouvement plus marqué sur le « high yield » que sur l'« investment grade » (-4 pdb et -14 pdb pour l'IG US et € et respectivement -11 pdb et -47 pdb pour le HY US et €). Enfin, le Dollar s'est globalement déprécié contre la plupart des autres devises, le billet perdant -1.32% face à l'€.

Septembre :

Le retour à meilleure fortune des actifs risqués s'est quelque peu grippé sur le mois de septembre sous la conjonction de divers éléments. Des facteurs techniques tout d'abord avec en début de mois une correction du Nasdaq de 10% en trois jours, phénomène expliqué par des prises de bénéfices et par le débouclage de positions sur des dérivés liés aux valeurs technologiques. La dégradation de la situation sanitaire ensuite, avec une hausse importante du nombre de cas dans certains pays européens s'accompagnant de son cortège de mesures restrictives. Enfin l'aléa géopolitique se renforce à l'approche des élections américaines, et à mesure que les négociations sur le Brexit patinent.

Ainsi sur le mois, les segments de marché ayant mené le rebond depuis avril ont le plus souffert : Nasdaq100 -5.11%, S&P500 -3.80%, EuroStoxx50 -2.30%, MSCI Emerging -1.60%, le Topix affichant une hausse de 1.13%. Du côté obligataire, cet environnement s'est traduit par une modeste détente de 2 pdb du taux 10 ans US à 0.68%, le taux 10 ans allemand quant à lui baisse de 12 pdb à -0.52%. Sur le crédit, le « high yield » a connu un écartement de 33 pdb aux US et de 29 pdb en zone euro, le segment « investment grade » a mieux tenu avec des écartements de 7 pdb aux US et de 3 pdb en zone euro. Le dollar a repris des couleurs face à la plupart des devises et progresse de 1.80% face à l'euro à 1.1721.

Décision de gestion :

Dans le cadre de la gestion du fonds de fonds, nous avons privilégié les actifs risqués (actions et crédit) au T4 2019, et avons abordé l'année 2020 avec le même optimisme.

Nous avons réévalué notre positionnement pour réduire notre exposition à ces classes d'actifs suite aux restrictions mise en place pour lutter contre la propagation du Covid-19. Les mesures de confinement ont entraîné un choc d'offre (arrêt de la production) et de demande (arrêt de la consommation) sans précédent. Les investisseurs ont été pris de vitesse, plongés dans l'incertitude, ainsi en mars les marchés chutent brutalement l'EuroStoxx 50 cède 16.3%, le MSCI Emerging Markets 15.4%, le S&P 500 12.5% et le Nikkei 10.5%. Les intervenants de marché ont aussi fait face à une moindre liquidité notamment sur les actifs obligataires (crédit Corporate IG et HY).

Ce faisant dès le mois d'Avril, rassurés par les réponses des banques centrales, les plans de relance et un meilleur contrôle de l'épidémie, nous avons à nouveau renforcé les actifs risqués notamment les actions américaines et le crédit High Yield. Nous avons continué ce mouvement de reprise de risque en ajoutant des actions US. Nous avons maintenu ce positionnement offensif jusqu'au 30/09, date de clôture de l'exercice comptable.

Sur la période, la performance de TESORUS EQUILIBRE s'établit à -3.8% contre 4.27% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA EQUILIBRE F	2 150 593,20	1 924 679,16

Changements intéressant l'OPC

29 novembre 2019

- Mise à jour des règlements des FCPE suite à la modification du fonds maître GROUPAMA EQUILIBRE : Mise en place de commissions de mouvement facturées aux fonds maîtres au titre de la rémunération de la table de négociation.
- Mise à jour des frais courants des DICl des fonds suite à leur clôture à fin septembre 2019.

24 février 2020

- Changement de dépositaire qui passe d'ORANGE BANK à CACEIS BANK ;
- Mise à jour du barème des commissions de mouvement perçues par le dépositaire ;
- Insertion d'une mention sur l'exercice des droits de vote de la société de gestion ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2019.

Frais de gestion

Votre OPC est nourricier de **GROUPAMA EQUILIBRE**. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **2,45%** de l'actif net.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **1,05% TTC** (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2019, 105.3 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 24% d'OPCVM et 59% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Middle-Office
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, la composition de ce Comité a évolué ; il est désormais constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2019 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2018 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2019.

Masse salariale 2019	25 967 991 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2018</i>	<i>5 923 288 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2015 et versé en 2019 (3è tiers)</i>	<i>154 636 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2019 (2è tiers)</i>	<i>236 431 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2019 (1^{er} tiers)</i>	<i>210 087 euros</i>

La Masse Salariale 2019 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 96 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2019 de l'ensemble du personnel Identifié	14 327 392 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	<i>7 762 454 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 564 938 euros</i>

- AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
 25 rue de la Ville l'Evêque
 75008 PARIS
 e-mail : <http://www.groupama-am.fr>

TESORUS EQUILIBRE

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/09/2020

Portefeuille : 200331 TESORUS EQUILIBRE

	30/09/2020	30/09/2019
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 949 052,50	14 174 726,70
OPC MAÎTRE	13 949 052,50	14 174 726,70
Instrument financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
CRÉANCES	9 196,25	372,73
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 196,25	372,73
COMPTES FINANCIERS	242 518,82	271 444,73
Liquidités	242 518,82	271 444,73
TOTAL DE L'ACTIF	14 200 767,57	14 446 544,16

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/09/2020

Portefeuille : 200331 TESORUS EQUILIBRE

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES	-	-
Capital	14 253 479,26	14 501 345,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 14 851,36	1 14 301,06
Résultat de l'exercice (a,b)	-199 832,85	-194 359,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	14 168 497,77	14 421 287,91
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	32 269,80	25 256,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	32 269,80	25 256,25
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	14 200 767,57	14 446 544,16

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan

Hors-bilan au 30/09/2020

Portefeuille : 200331 TESORUS EQUILIBRE

	30/09/2020	30/09/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

Compte de résultat au 30/09/2020

Portefeuille : 200331 TESORUS EQUILIBRE

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20,27	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	20,27	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	1 078,99	11,08
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	1 078,99	11,08
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-1 058,72	-11,08
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	199 045,87	183 564,72
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-200 104,59	-183 575,80
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	271,74	-10 783,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-199 832,85	-194 359,13

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître.

▮ Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les titres détenus dans le portefeuille du FCPE nourricier FCPE GROUPAMA EQUILIBRE F sont évalués sur la dernière valeur liquidative du maître.

▮ Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

Méthode des coupons encaissés.

▮ Méthode de comptabilisation des frais :

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clés pour l'Investisseur (DICI).

TESORUS EQUILIBRE

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème	Prise en charge
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,40% TTC	Par le fonds
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,15% TTC	Par le fonds
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Actif net	Néant	
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	

Le montant des honoraires CAC sur l'exercice est de 1560 euros TTC.

► Rappel des frais de fonctionnement et de gestion l'OPC maître GROUPAMA EQUILIBRE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Parts F

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,90%.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,25% TTC
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	sur Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts TESORUS EQUILIBRE	Capitalisation	Capitalisation

Evolution de l'actif net

Evolution de l'actif net au 30/09/2020

Portefeuille : 200331 TESORUS EQUILIBRE

	30/09/2020	30/09/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	14 421 287,91	12 571 199,68
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 020 984,70	3 156 388,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-3 622 054,87	-1 592 125,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	137 610,81	107 312,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 516,57	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-27,14	-44,78
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-566 682,48	362 132,84
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 242 535,58	1 809 218,06
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 809 218,06	-1 447 085,22
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-200 104,59	-183 575,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET DATE D'ARRETE OU EN FIN D'EXERCICE	14 168 497,77	14 421 287,91

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats

Souscriptions rachats au 30/09/2020

Portefeuille : 200331 TESORUS EQUILIBRE

	30/09/2020	30/09/2019
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 020 984,70	3 156 388,62
Versements de la réserve spéciale de participation	701 999,00	563 295,61
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	257 330,95	417 722,82
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	392 984,04	384 890,01
Abondements de l'entreprise	1 365 498,20	994 210,01
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 303 172,51	796 270,17
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>10 870,40</i>	<i>6 110,93</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	3 622 054,87	1 592 125,48
Rachats	1 446 478,36	1 217 107,39
Transferts à destination d'un autre OPC	2 175 576,51	375 018,09

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
Créances		
	Souscriptions à recevoir	9 196,25
Total des créances		9 196,25
Dettes		
	Rachats à payer	15 999,03
	Frais de gestion fixe	16 270,77
Total des dettes		32 269,80
Total dettes et créances		-23 073,55

Complément d'information

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	175 874,2985	4 020 984,70
Parts rachetées durant l'exercice	-162 650,1962	-3 622 054,87
Solde net des souscriptions/rachats	13 224,1023	398 929,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	628 746,5566	

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/09/2020
Frais de gestion fixes	199 045,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

TESORUS EQUILIBRE

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/09/2020
- Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	- -
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			13 949 052,50
Instruments financiers à terme	FR0012395572	GROUPAMA EQUILIBRE F	13 949 052,50
Total des titres du groupe			13 949 052,50

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-199 832,85	-194 359,13
Total	-199 832,85	-194 359,13

	30/09/2020	30/09/2019
Parts TESORUS EQUILIBRE		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-199 832,85	-194 359,13
Total	-199 832,85	-194 359,13

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	114 851,36	114 301,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	114 851,36	114 301,06

	30/09/2020	30/09/2019
Parts TESSORUS EQUILIBRE		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	114 851,36	114 301,06
Total	114 851,36	114 301,06

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net en EUR	8 809 010,27	10 612 141,36	12 571 199,68	14 421 287,91	14 168 497,77
Nombre de titres	419 907,5429	479 868,3448	544 632,3051	615 522,4543	628 746,5566
Valeur liquidative unitaire	20,97	22,11	23,08	23,42	22,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,03	0,07	0,04	0,18	0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	-0,22	-0,26	-0,31	-0,31

Inventaire des instruments financiers au 30/09/2020

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA EQUILIBRE F	EUR	119 693,2598	13 949 052,50	98,45
TOTAL FRANCE			13 949 052,50	98,45
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			13 949 052,50	98,45
TOTAL Organismes de placement collectif			13 949 052,50	98,45
TOTAL portefeuille Titres			13 949 052,50	98,45
Créances			9 196,25	0,07
Dettes			-32 269,80	-0,23
Comptes financiers			242 518,82	1,71
Actif net			14 168 497,77	100,00
Parts TESORUS EQUILIBRE	EUR	628 746,5566	22,53	

TESORUS EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux porteurs de parts du FCPE TESORUS EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons **effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TESORUS EQUILIBRE** constitué sous forme de fonds commun de placement **relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.** Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de **l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.**

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué **notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.** Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels** » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce **qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes**, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE



30/09/2020

Fonds de droit français

GROUPAMA EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1 - Caracteristiques de l'OPC	3
2 - Changements interessant l'OPC	4
3 - Rapport de gestion	5
4 - Informations réglementaires	11
5 - Certification du Commissaire aux Comptes	16
6 - Comptes de l'exercice	20
7 - Annexe(s)	41

Caractéristiques de l'OPC (suite)

Loi sur la Transition Energétique pour la Croissante Verte

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE

Part F, D - Code ISIN : FR0012395572

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement (approche « Top down »).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d'obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

29 novembre 2019

- Mise en place de commissions de mouvement facturées aux OPCVM au titre de la rémunération de la table de négociation ;
- Mise à jour des frais courants des DICL des fonds suite à leur clôture à fin septembre 2019.

24 Février 2020

- Changement de dépositaire qui passe d'ORANGE BANK à CACEIS BANK ;
- Mise à jour du barème des commissions de mouvement perçues par le dépositaire ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2019.

3. RAPPORT DE GESTION

2019 : Un marché haussier pour les actifs risqués

L'année 2019 aura été particulièrement porteuse pour la plupart des actifs après une année 2018 compliquée. Dès le début de l'année, les investisseurs ont retrouvé de l'appétit pour le risque sur fonds de détente des relations sino-américaines et de biais accommodant des banques centrales, notamment la Fed qui a annoncé une pause dans sa politique de hausse des taux progressive. Le mois de mai a marqué une rupture dans la confiance des marchés, alimentée par une augmentation des droits de douane sur les importations chinoises et un trou d'air dans l'activité manufacturière. Les mois de juin et de juillet ont vu les marchés repartir de l'avant, rassurés par les banques centrales. Au mois d'août, l'intensification du conflit commercial entre les US et la Chine a été défavorable aux actifs risqués. Par la suite, les annonces de la FED et de la BCE, couplées à la détente des relations entre la Chine et les Etats-Unis ont permis aux investisseurs de garder confiance malgré la poursuite de la dégradation des données macroéconomiques, notamment du secteur manufacturier. Le dernier trimestre n'a pas remis en cause la dynamique porteuse de l'année, les indices actions ayant continué de s'apprécier.

Tous les marchés actions terminent l'année en hausse. Le S&P est en hausse de +31.4% en USD le MSCI Europe de +26% en € et le Nikkei 225 de +20.7% en jpy. Les marchés émergents, à l'instar de 2018, ont sous-performé les marchés développés en 2019 en progressant de +18.4% (Indice MSCI Emerging Markets en USD).

Le crédit a été porté par des resserrements de spreads marqués, tant sur le crédit spéculatif que non spéculatif. Ainsi, le crédit non spéculatif délivre +6.2% en zone € et +14.5% aux US (LC). Le haut rendement affiche des performances très positives également avec +11.3% en zone € et +14.3% aux US (LC).

La dette émergente en devises dures a également profité de cette année, avec une hausse de +14.4% en USD. Les taux nominaux ont évolué dans le vert, favorisés par les messages de prudence des banques centrales et le contexte de ralentissement économique : le rendement du Bund s'est contracté de -43 bps (niveau de -0.19% en fin d'année) et celui du T Notes de -77 bps (niveau de 1.92% en fin d'année).

Sur le marché des changes, le dollar s'est apprécié de +2.2% par rapport à l'euro, le sterling a regagné du terrain contre USD, à +3.9%. Les devises émergentes ont évolué en ordre dispersé.

2020 : Chronologie détaillée d'une crise sans précédent : Un choc d'offre et de demande. Janvier : L'apparition du risque « Coronavirus »

Un début d'année 2020 riche en événements avec la résurgence des tensions au Moyen-Orient, la signature de la phase I de l'accord commercial entre la Chine et les US et le 31 janvier, le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne et est entré dans une période de transition pour clarifier son positionnement.

Si l'appétit pour le risque des investisseurs est venu prolonger la hausse des marchés de 2019 au début du mois, la suite a été contrariée par l'épidémie de coronavirus dans la province de Wuhan et les mesures de confinement prises par les autorités chinoises ont fait corriger les actifs risqués.

Février : Les marchés s'inquiètent de l'épidémie.

Malgré la poursuite du redressement de l'activité économique en Europe et la solidité des enquêtes aux Etats-Unis, ces bonnes nouvelles ont été totalement éclipsées par l'évolution préoccupante de l'épidémie du virus Covid-19, notamment sa propagation rapide en dehors de Chine. L'inquiétude a donc gagné les marchés alors que les investisseurs avaient un positionnement plus offensif en début d'année.

Ainsi, après un rebond marqué jusqu'au 20 février, les bourses mondiales ont fortement chuté sur le mois (EuroStoxx50 -10.48%, S&P500 -9.83%, Topix -10.72% et MSCI Emerging -8.66%). Les actifs dits de protection ont été massivement recherchés : l'Or a progressé de +1.18% au cours du mois, les rendements obligataires se sont rapidement et fortement repliés avec le Bund perdant -27 points de base pour atteindre -0.61% de rendement quand le T-Notes rendait -51 pdb à 1.15%. Coté crédit, après une relative résistance dans les premiers jours de la correction des marchés, les spreads se sont finalement écartés : ceux du crédit « catégorie investissement » se sont tendus de +22 pdb aux Etats Unis et en Europe, alors que le mouvement a été plus marqué pour le « haut rendement » (Etats Unis +129 pdb, Europe +91 pdb).

Mars : Les mesures confinements pour lutter contre le virus deviennent internationales.

Les incertitudes sont nombreuses : sanitaires d'abord, puisque pour lutter contre la contamination et la saturation des services de santé (sans vaccin et sans traitement), la réponse la plus répandue est le confinement ; économique ensuite, car le confinement entraîne un arrêt brutal de l'économie mondiale.

Tout cela se traduit par un choc d'offre (les entreprises ne peuvent plus produire, par manque de main d'œuvre, ou à cause des ruptures des chaînes d'approvisionnement), et de choc de demande (la consommation et les investissements sont stoppés).

Ainsi, les marchés chutent fortement, l'EuroStoxx 50 cède 16.3%, le MSCI Emerging Markets 15.4%, le S&P 500 12.5% et le Nikkei 10.5%.

Pour autant, dans le but de soutenir les entreprises et les ménages, pour limiter au maximum l'ampleur de la crise économique, nombreux gouvernements ont mis en place des plans de soutien massifs et les grandes banques centrales ont pris des mesures exceptionnelles (baisse de taux, achats d'actifs, lignes de liquidités). Nous pouvons noter aussi qu'aux incertitudes sur la Covid-19 s'est ajouté, un « choc d'offre » sur le marché du pétrole faisant vaciller l'ensemble du secteur.

Avril : Une contraction marquée du PIB mondial...mais des réponses coordonnées.

Le quatrième mois de l'année marque la détérioration massive des indicateurs économiques de part et d'autre de l'Atlantique (chômage, PMI...) augurant d'une contraction du PIB en 2020 d'au moins 10%. Pour autant, les investisseurs ont préféré se focaliser sur les bonnes nouvelles, à savoir la confirmation d'une courbe en cloche de la pandémie et les mesures sans précédent des banques centrales pour soutenir les marchés financiers. Les premiers résultats d'entreprise, mauvais, sans surprise, ont également été relégués en second plan et n'ont pas remis en cause l'embellie sur les actifs risqués. Sur le mois, le marché américain a mené le rebond avec une performance de 12.7% en USD. Les actions européennes ont rallié de 6.2% en € et le Nikkei a gagné 6.7% en jpy. Le crédit a également été favorisé par ce contexte porteur ; le crédit € oscille entre 3.7% (IG) et 6.1% (HY) et le crédit US entre 5.2% (IG) et 4.5% (HY). Quant à la dette émergente, elle affiche des performances entre 2.2% (devises dures) et 4.6% (corporates). L'amplitude de variation des taux core s'est réduite, le T Notes finit sur un rendement de +0.64% et le Bund de -0.59%.

Les efforts conjugués des autorités monétaires et budgétaires ont permis aux marchés de se projeter sur la sortie de crise avec une reprise en V anticipée. La sortie du confinement sera une période à haut risque qui peut remettre en cause le scénario optimiste des investisseurs. Nous restons relativement prudents dans cette période délicate.

Mai : Le rebond des marchés continue malgré la pandémie qui gagne du terrain

Les investisseurs se sont concentrés sur ce qui rassure (nouveaux cas de Covid-19, déconfinement, plans d'aide) et ont fait fi des publications économiques toujours mauvaises (chômage, activité, etc...). Ainsi, l'appétit pour le risque a été nourri par l'annonce d'un renforcement du soutien budgétaire avec le « plan de relance » envisagé par l'Union européenne, et par l'extension attendue de 500 milliards du plan d'achats d'urgence (PEPP) de la BCE.

Les marchés d'actions ont donc poursuivi le fort rebond entamé en Avril (S&P500 +4.53%, EuroStoxx50 +4.18%, TOPIX +6.81%). Sur les marchés obligataires, le T-Note est quasi stable sur le mois (+1 pdb) alors que les taux « core » en zone euro se sont tendus (Bund +14 pdb, OAT +3 pdb) suite à l'intervention du duo Merkel-Macron, permettant ainsi les primes sur les pays périphériques (Italie, Espagne) de se resserrer.

Juin : Le marché oscille entre l'optimisme sur la sortie de crise et pessimisme sur le plan sanitaire.

L'appétit des investisseurs pour les actifs risqués se confirme au fil des mois, sur fond de soutien massif des banques centrales et des gouvernements. Les publications macroéconomiques sont venues apporter du crédit aux scénarios de reprise optimistes avec des indices PMI revenus sur leurs niveaux d'avant crise en Chine, en net redressement en zone euro et des ventes au détail en hausse aux Etats-Unis. Seule ombre au tableau mais non des moindres, la dégradation de la situation sanitaire avec notamment une croissance des nouveaux cas de Covid-19 dans certains Etats US (Texas, Floride, Californie, etc.).

Ainsi, les marchés d'actions ont poursuivi leur marche en avant débutée en Avril avec un rattrapage des zones géographiques délaissées comme l'Europe et les Emergents. Dans le détail, le S&P500 affiche +1.99%, l'EuroStoxx50 +6.48%, le Nikkei +1.99% et le MSCI Emerging Markets +7.35%. Sur les marchés obligataires, le T-Note est stable sur le mois, tout comme le Bund (-1pdb).

Juillet : Accord sur le plan de relance en Europe, mais reprise de l'épidémie aux Etats Unis.

Durant la première quinzaine de juillet, les marchés ont fortement rebondi, sensibles à des indicateurs économiques surprenant favorablement. Notamment le taux de chômage aux US a continué de s'infléchir rapidement, passant de 13.3% en mai à 11.1% en juin. Par la suite, l'évolution des indices a été plus heurtée. Les politiques monétaires et budgétaires restent un élément de soutien important ; à ce titre, le plan de relance européen a été validé après plusieurs jours de négociation. Ce fonds, appelé « Next Generation EU », marque une étape importante dans la coopération budgétaire en prévoyant l'émission d'une dette commune pour l'Europe. Malgré ces éléments positifs, la progression de l'épidémie aux US et les alertes en Europe sont venues assombrir l'horizon des investisseurs. Du côté des publications de résultats, les surprises sont globalement très positives alors même que les résultats sont en forte baisse, preuve que les entreprises ont su réduire leurs coûts rapidement. Les GAFAs ont profité de résultats supérieurs aux attentes pour creuser encore l'écart de valorisation avec le reste de la cote. Sur la dernière semaine, l'Europe a fortement pâti de la faiblesse du dollar et de son biais cyclique qui la pénalise en cas d'essoufflement de la reprise.

Sur le mois, le S&P500 affiche +5.51%, l'EuroStoxx50 -1.85%, le Nikkei -2.59% et le MSCI Emerging Markets +8.94%. Sur les marchés obligataires, le T-Note et le Bund ont vu leur rendement baisser (respectivement -13 pbs et -7 pbs). Côté crédit, les performances sont toutes positives : l'Investment grade a progressé de 1.5% en Europe et 3.25% aux US et le haut rendement de 1.73% en Europe et 4.69% aux US. La dette émergente a également profité de la faiblesse du dollar, l'indice en devises dures a délivré 3.70%. Enfin, côté devises, le Dollar a perdu 4.84% face à l'Euro.

Aot : La FED est là, les indicateurs économiques se redressent : les marchés apprécient.

Malgré l'évolution de l'épidémie de Covid19 assez défavorable dans certaines zones du globe (Europe notamment), l'amélioration des indicateurs de conjoncture (ISM/PMI), une Réserve Fédérale confirmant son soutien avec des taux durablement bas et de bonnes statistiques de l'emploi aux Etats-Unis, ont été les catalyseurs de l'euphorie des investisseurs en Aout. Les marchés actions ont ainsi fortement progressé, avec un « leadership » des actions américaines maintenu grâce aux valeurs technologiques alors qu'en Europe et dans les pays émergents les performances ont été plus modestes : S&P500 +7.57%, Nasdaq 100 +11.05%, EuroStoxx50 +3.09%, Topix +8.16%, MSCI Emerging +2.21%. Coté obligataire, on retrouve un comportement logique puisque la recherche d'actifs risqués s'est réalisée au détriment des titres souverains réputés défensifs. Les rendements ont ainsi globalement augmenté (TNotes +18 pdb, Bund +13 pdb). Sur les différents segments du crédit, on observe une réduction générale des écarts de rendement avec un mouvement plus marqué sur le « high yield » que sur l'« Investment grade » (-4 pdb et -14 pdb pour l'IG US et € et respectivement -11 pdb et -47 pdb pour le HY US et €). Enfin, le Dollar s'est globalement déprécié contre la plupart des autres devises, le billet perdant -1.32% face à l'€.

Septembre :

Le retour à meilleure fortune des actifs risqués s'est quelque peu grippé sur le mois de septembre sous la conjonction de divers éléments. Des facteurs techniques tout d'abord avec en début de mois une correction du Nasdaq de 10% en trois jours, phénomène expliqué par des prises de bénéfices et par le débouclage de positions sur des dérivés liés aux valeurs technologiques. La dégradation de la situation sanitaire ensuite, avec une hausse importante du nombre de cas dans certains pays européens s'accompagnant de son cortège de mesures restrictives. Enfin l'aléa géopolitique se renforce à l'approche des élections américaines, et à mesure que les négociations sur le Brexit patinent.

Ainsi sur le mois, les segments de marché ayant mené le rebond depuis avril ont le plus souffert : Nasdaq100 -5.11%, S&P500 -3.80%, EuroStoxx50 -2.30%, MSCI Emerging -1.60%, le Topix affichant une hausse de 1.13%. Du côté obligataire, cet environnement s'est traduit par une modeste détente de 2 pdb du taux 10 ans US à 0.68%, le taux 10 ans allemand quant à lui baisse de 12 pdb à -0.52%. Sur le crédit, le « high yield » a connu un écartement de 33 pdb aux US et de 29 pdb en zone euro, le segment « Investment grade » a mieux tenu avec des écartements de 7 pdb aux US et de 3 pdb en zone euro. Le dollar a repris des couleurs face à la plupart des devises et progresse de 1.80% face à l'euro à 1.1721.

Décision de gestion :

Dans le cadre de la gestion du fonds de fonds, nous avons privilégié les actifs risqués (actions et crédit) au T4 2019, et avons abordé l'année 2020 avec le même optimisme.

Nous avons réévalué notre positionnement pour réduire notre exposition à ces classes d'actifs suite aux restrictions mise en place pour lutter contre la propagation du Covid-19. Les mesures de confinement ont entraîné un choc d'offre (arrêt de la production) et de demande (arrêt de la consommation) sans précédent.

Les investisseurs ont été pris de vitesse, plongés dans l'incertitude, ainsi en mars les marchés chutent brutalement l'EuroStoxx 50 cède 16.3%, le MSCI Emerging Markets 15.4%, le S&P 500 12.5% et le Nikkei 10.5%. Les intervenants de marché ont aussi fait face à une moindre liquidité notamment sur les actifs obligataires (crédit Corporate IG et HY). Ce faisant dès le mois d'Avril, rassurés par les réponses des banques centrales, les plans de relance et un meilleur contrôle de l'épidémie, nous avons à nouveau renforcé les actifs risqués notamment les actions américaines et le crédit High Yield. Nous avons continué ce mouvement de reprise de risque en ajoutant des actions US. Nous avons maintenu ce positionnement offensif jusqu'au 30/09, date de clôture de l'exercice comptable.

Sur la période, la performance de GROUPAMA EQUILIBRE s'établit à -2.83% contre 4.11% pour l'indice de référence.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISHAREs III PLC - ISHARES EUR Aggregate Bond UCITS ETF	195 771 816,16	430 195 052,95
ISHS EURO HIGH YLD CORP BD UCITS EUR DIS	366 913 828,42	127 641 265,07
BLACKROCK GI EURO AGGREGATE BOND INDEX N7	208 298 623,74	163 895 166,34
GROUPAMA MONETAIRE IC	145 334 911,42	190 782 732,77
LYXOR UCITS ETF S&P 500		130 055 600,61
SOURCE S&P 500 UCITS ETF	117 910 174,82	
AMUNDI INDEX MSCI NORTH AMERICA - IE	36 055 751,74	49 368 420,91
ISHR NRTH AMER IDX-D ACC EUR	83 074 419,97	
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE - IE	14 932 306,77	19 821 862,99
G FUND - WORLD REVOLUTIONS OC EUR	16 367 712,00	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

- a) **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o **Prêts de titres :**

- o **Emprunt de titres :**

- o **Prises en pensions :**

- o **Mises en pensions :**

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **273 245 826,68**

- o **Change à terme :**

- o **Future : 273 245 826,68**

- o **Options :**

- o **Swap :**

- b) **Identité de la /des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

• INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

• FRAIS D'INTERMEDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr.

• POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

• INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 377 252 656,01 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

• COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2019, 105,3 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 24% d'OPCVM et 59% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Middle-Office
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

I.2. Composition de la rémunération

I.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, la composition de ce Comité a évolué ; il est désormais constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2019 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2018 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2019.

Masse salariale 2019	25 967 991 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2018	5 923 288 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2015 et versé en 2019 (3 ^è tiers)	154 636 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2019 (2 ^è tiers)	236 431 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2019 (1 ^{er} tiers)	210 087 euros

La Masse Salariale 2019 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 96 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2019 de l'ensemble du personnel Identifié	14 327 392 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	7 762 454 euros
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	6 564 938 euros

• AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

25 rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5 . CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 08 février 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6 . COMPTES DE L'EXERCICE

• BILAN en EUR

ACTIF

	30/09/2020	30/09/2019
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	1 351 898 227,31	1 260 354 312,66
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 349 448 189,17	1 258 517 812,66
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 349 448 189,17	1 258 517 812,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 450 038,14	1 836 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 450 038,14	1 836 500,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
Créances	19 735 218,96	466 284 515,19
Opérations de change à terme de devises		439 832 477,95
Autres	19 735 218,96	26 452 037,24
Comptes financiers	1 525 317,95	65 482 143,64
Liquidités	1 525 317,95	65 482 143,64
Total de l'actif	1 373 158 764,22	1 792 120 971,49

PASSIF

	30/09/2020	30/09/2019
Capitaux propres		
Capital	1 367 809 521,18	1 341 908 574,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	5 218 174,20	
Report à nouveau (a)		10 868,29
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 550 430,27	12 578 426,57
Résultat de l'exercice (a,b)	-10 251 727,95	-12 134 541,67
Total des capitaux propres *	1 355 225 537,16	1 342 363 327,63
* Montant représentatif de l'actif net		
Instruments financiers	2 448 865,16	1 836 500,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 448 865,16	1 836 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 448 865,16	1 836 500,00
Autres opérations		
Dettes	2 176 709,55	447 859 626,33
Opérations de change à terme de devises		443 570 693,06
Autres	2 176 709,55	4 288 933,27
Comptes financiers	13 307 652,35	61 517,53
Concours bancaires courants	13 307 652,35	61 517,53
Emprunts		
Total du passif	1 373 158 764,22	1 792 120 971,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

• **HORS BILAN en EUR**

	30/09/2020	30/09/2019
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBL BUN 1220	110 296 640,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 1220	108 193 578,65	
NQ USA NASDAQ 1220	42 023 894,60	
TY CBOT YST 1 1220	12 731 713,43	
XEUR FGBL BUN 1219		187 841 500,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

• **COMPTE DE RESULTAT en EUR**

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	45 030,19	131 484,08
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		2 434 704,32
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers	5 586 663,57	
Total (1)	5 631 693,76	2 566 188,40
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	209 237,27	88 578,88
Autres charges financières		
Total (2)	209 237,27	88 578,88
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	5 422 456,49	2 477 609,52
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	15 571 824,26	13 838 906,35
Résultat net de l'exercice (l. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-10 149 367,77	-11 361 296,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-102 360,18	-773 244,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-10 251 727,95	-12 134 541,67

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation (Clôture).
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie
=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation (Clôture).
- Valeurs négociées dans la zone Amérique
=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation (Clôture).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché.

Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps**

Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.

Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'investisseur (DICI).

Parts N, GDM, N et R :

Catégorie de part	Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				Commissions de mouvement		
	Assiette	Frais de gestion Incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commission de surperformance	assiette	Commission perçue par le dépositaire	Commission Perçue par la Société de Gestion
Part F	Actif net	Taux maximum : 0,90%	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Actions et assimilés : max 0,10% Obligations et assimilés : max 0,05% Future et options : max 2 euros par lot
Part GDM	Actif net	Taux maximum : 0,65%	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Actions et assimilés : max 0,10% Obligations et assimilés : max 0,05% Future et options : max 2 euros par lot
Part M	Actif net	Taux maximum : 0,80%	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Actions et assimilés : max 0,10% Obligations et assimilés : max 0,05% Future et options : max 2 euros par lot
Part N	Actif net	Taux maximum : 1,35%	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Actions et assimilés : max 0,10% Obligations et assimilés : max 0,05% Future et options : max 2 euros par lot
Part R	Actif net	Taux maximum : 0,90%	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Actions et assimilés : max 0,10% Obligations et assimilés : max 0,05% Future et options : max 2 euros par lot

* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres revient à l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
GROUPAMA EQUILIBRE F	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
GROUPAMA EQUILIBRE GDM	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA EQUILIBRE N	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA EQUILIBRE R	Capitalisation	Capitalisation

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	30/09/2020	30/09/2019
Actif net en début d'exercice	1 342 363 327,63	1 187 787 945,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	229 569 384,63	206 800 348,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-173 204 830,26	-90 317 040,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	46 692 707,34	57 547 278,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 546 879,52	-4 640 434,89
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	91 376 716,65	28 466 262,74
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-132 454 090,81	-74 895 505,93
Frais de transactions	-143 170,25	-90 502,88
Différences de change	-6 917 196,31	4 703 788,09
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-25 647 602,31	36 807 709,62
Différence d'estimation exercice N	96 495 498,62	122 143 100,93
Différence d'estimation exercice N-1	-122 143 100,93	-85 335 391,31
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	4 286 538,14	1 554 775,60
Différence d'estimation exercice N	2 450 038,14	-1 836 500,00
Différence d'estimation exercice N-1	1 836 500,00	3 391 275,60
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-10 149 367,77	-11 361 296,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	1 355 225 537,16	1 342 363 327,63

• VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL obligations et valeurs assimilées		
Titres de créances		
TOTAL titres de créances		
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Taux	110 296 640,00	8,14
TOTAL Opérations de couverture	110 296 640,00	8,14
Autres Opérations		
Actions	150 217 473,25	11,08
Taux	12 731 713,43	0,94
TOTAL autres Opérations	162 949 186,68	12,02

• VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 525 317,95	0,11
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							13 307 652,35	0,98
Hors-bilan								
Opérations de couverture	110 296 640,00	8,14						
Autres opérations	12 731 713,43	0,94						

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (*)**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 525 317,95	0,11								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	13 307 652,35	0,98								
Hors-bilan										
Opérations de couverture									110 296 640,00	8,14
Autres opérations									12 731 713,43	0,94

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)**

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	170 923 429,92	12,61						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	10 672 968,92	0,79						
Comptes financiers	1 320 409,09	0,10	136 394,14	0,01	68 514,72	0,01		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations	162 949 186,68	12,02						

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
Créances		
	Ventes à règlement différé	6 582 740,59
	Souscriptions à recevoir	822 817,95
	Dépôts de garantie en espèces	12 329 660,42
Total des créances		19 735 218,96
Dettes		
	Rachats à payer	786 785,10
	Frais de gestion fixe	1 389 924,45
Total des dettes		2 176 709,55
Total dettes et créances		17 558 509,41

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EQUILIBRE F		
Parts souscrites durant l'exercice	985 235,654200	1 18 758 523,02
Parts rachetées durant l'exercice	-909 719,996900	-105 463 852,78
Solde net des souscriptions/rachats	75 515,657300	13 294 670,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 635 832,704100	
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM		
Parts souscrites durant l'exercice	2 680,000	2 059 365,60
Parts rachetées durant l'exercice	-2 724,429	-2 093 165,64
Solde net des souscriptions/rachats	-44,429	-33 800,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 452,449	
Part GROUPAMA EQUILIBRE N		
Parts souscrites durant l'exercice	540 998,964300	108 751 395,73
Parts rachetées durant l'exercice	-338 766,204300	-65 586 114,84
Solde net des souscriptions/rachats	202 232,760000	43 165 280,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 081 351,118400	
Part GROUPAMA EQUILIBRE R		
Parts souscrites durant l'exercice	1,0000	100,28
Parts rachetées durant l'exercice	-600,0000	-61 697,00
Solde net des souscriptions/rachats	-599,0000	-61 596,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHATS**

	En montant
Part GROUPAMA EQUILIBRE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE N	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

- FRAIS DE GESTION**

	30/09/2020
Parts GROUPAMA EQUILIBRE F Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 4 883 699,71 0,90
Parts GROUPAMA EQUILIBRE GDM Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 47 927,10 0,35
Parts GROUPAMA EQUILIBRE N Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 10 639 975,04 1,35
Parts GROUPAMA EQUILIBRE R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 222,41 0,84

- ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garantie reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

• **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

• **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPOTS DE GARANTIE**

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

• **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			377 252 656,01
	FR0010891432	AMERI-GAN O	77 635 278,30
	LU1897556608	G FUND - WORLD REVOLUTIONS OC EUR	17 750 420,00
	FR0010213355	GROUPAMA ENTREPRISES IC	2 999 998,64
	FR0010973131	GROUPAMA ETAT EURO ISR O	68 015 976,21
	FR0010890889	GROUPAMA ETAT EURO O	27 342 676,51
	FR0012097319	GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	10 404 883,02
	FR0010892133	GROUPAMA JAPON STOCK O	12 938 246,50
	FR0013283496	GROUPAMA OBLIG EURO O	112 710 577,54
	FR0013229739	GROUPAMA US EQUITIES O	47 454 599,29
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			377 252 656,01

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT**

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		10 868,29
Résultat	-10 251 727,95	-12 134 541,67
Total	-10 251 727,95	-12 123 673,38

	30/09/2020	30/09/2019
Parts GROUPAMA EQUILIBRE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 689 807,32	-3 579 806,61
Total	-2 689 807,32	-3 579 806,61

	30/09/2020	30/09/2019
Parts GROUPAMA EQUILIBRE GDM		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 884,93	-18 758,92
Total	6 884,93	-18 758,92

	30/09/2020	30/09/2019
Parts GROUPAMA EQUILIBRE N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-7 568 805,29	-8 524 741,69
Total	-7 568 805,29	-8 524 741,69

	30/09/2020	30/09/2019
Parts GROUPAMA EQUILIBRE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-0,27	-366,16
Total	-0,27	-366,16

• **TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 218 174,20	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 550 430,27	12 578 426,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 332 256,07	12 578 426,57

	30/09/2020	30/09/2019
Parts GROUPAMA EQUILIBRE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 225 846,77	5 133 172,19
Capitalisation		
Total	2 225 846,77	5 133 172,19

	30/09/2020	30/09/2019
Parts GROUPAMA EQUILIBRE GDM		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-74 960,74	133 685,31
Total	-74 960,74	133 685,31

	30/09/2020	30/09/2019
Parts GROUPAMA EQUILIBRE N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 483 141,54	7 310 981,54
Total	-4 483 141,54	7 310 981,54

	30/09/2020	30/09/2019
Parts GROUPAMA EQUILIBRE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-0,56	587,53
Total	-0,56	587,53

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net Global en EUR	690 140 819,86	900 721 101,54	1 187 787 945,09	1 342 363 327,63	1 355 225 537,16
Parts GROUPAMA EQUILIBRE F EUR					
Actif net	282 151 210,34	396 150 451,80	486 256 357,13	545 761 095,03	541 512 052,16
Nombre de titres	2 740 486,743700	3 600 374,342000	4 190 763,847800	4 560 317,046800	4 635 832,704100
Valeur liquidative unitaire	102,95	110,03	116,03	119,67	116,81
+/- values nettes unitaire non distribuées en				1,12	0,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,20	6,73	-1,48		
Distribution unitaire sur résultat	0,37	0,30			
Crédit d'impôt unitaire					(*)
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,29	-0,78	-0,58
Parts GROUPAMA EQUILIBRE GDM EUR					
Actif net	14 230 723,75	15 294 699,91	15 147 361,05	14 100 743,45	13 805 722,06
Nombre de titres	22 195,190	22 120,854	20 607,804	18 496,878	18 452,449
Valeur liquidative unitaire	641,16	691,41	735,03	762,33	748,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	38,63	42,26	-9,44	7,22	-4,06
Capitalisation unitaire sur résultat	7,02	5,51	2,07	-1,01	0,37

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Parts GROUPAMA EQUILIBRE N EUR					
Actif net	393 758 885,77	489 275 949,83	686 323 772,30	782 439 088,10	799 907 661,21
Nombre de titres	2 252 463,763900	2 621 454,255000	3 493 675,102400	3 879 118,358400	4 081 351,118400
Valeur liquidative unitaire	174,81	186,64	196,44	201,70	195,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,55	11,43	-2,52	1,88	-1,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,05	-0,30	-1,36	-2,19	-1,85
Parts GROUPAMA EQUILIBRE R EUR					
Actif net			60 454,61	62 401,05	101,73
Nombre de titres			600,0000	600,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire			100,75	104,00	101,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,02	0,97	-0,56
Capitalisation unitaire sur résultat			0,13	-0,61	-0,27

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMERI-GAN O	EUR	2 402,234	77 635 278,30	5,73
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	1 324	2 999 998,64	0,23
GROUPAMA ETAT EURO ISR O	EUR	6 294,005	68 015 976,21	5,02
GROUPAMA ETAT EURO O	EUR	1 743,98	27 342 676,51	2,02
GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	EUR	873,128	10 404 883,02	0,76
GROUPAMA JAPON STOCK O	EUR	706,124	12 938 246,50	0,95
GROUPAMA OBLIG EURO O	EUR	10 344,216	112 710 577,54	8,31
GROUPAMA US EQUITIES O	USD	3 925,845	47 454 599,29	3,50
TOTAL FRANCE			359 502 236,01	26,52
IRLANDE				
iShares III PLC - iShares EUR Aggregate Bond UCITS ETF	EUR	104 671	13 487 235,17	1,00
ISHS EURO HIGH YLD CORP BD UCITS EUR DIS	EUR	2 470 440	239 930 862,11	17,70
SOURCE S&P 500 UCITS ETF	USD	232 376	123 468 830,63	9,11
TOTAL IRLANDE			376 886 927,91	27,81
LUXEMBOURG				
AM IND MSCI PACIF EX JAP UCI ETF DR	EUR	51 360	24 824 933,04	1,83
AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE	EUR	76 156,753	88 881 784,86	6,55
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI UCITS ETF DR E	EUR	271 224	13 748 859,89	1,02
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE - IE	EUR	59 766,184	108 729 630,24	8,02
AMUNDI INDEX MSCI JAPAN - IE	EUR	438,633	42 886 223,06	3,17
AMUNDI INDEX MSCI NORTH AMERICA - IE	EUR	35 114,302	139 653 792,77	10,31
BLACKROCK GI EURO AGGREGATE BOND INDEX N7	EUR	345 194,36	40 028 737,99	2,95
G FUND - WORLD REVOLUTIONS OC EUR	EUR	16 347,931	17 750 420,00	1,31
ISHR NRTH AMER IDX-D ACC EUR	EUR	8 285 077,26	136 554 643,40	10,08
TOTAL LUXEMBOURG			613 059 025,25	45,24
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 349 448 189,17	99,57
TOTAL Organismes de placement collectif			1 349 448 189,17	99,57
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
NQ USA NASDAQ 1220	USD	216	1 096 845,61	0,08
SP 500 MINI 1220	USD	757	922 250,88	0,07
TY CBOT YST 1 1220	USD	107	32 791,65	
XEUR FGBL BUN 1220	EUR	632	398 150,00	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			2 450 038,14	0,18
TOTAL Engagements à terme fermes			2 450 038,14	0,18
TOTAL Instrument financier à terme			2 450 038,14	0,18

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	-398 150	-398 150,00	-0,03
APPEL MARGE JP MORGA	USD	-2 404 771,13	-2 050 715,16	-0,15
TOTAL Appel de marge			-2 448 865,16	-0,18
Créances			19 735 218,96	1,46
Dettes			-2 176 709,55	-0,16
Comptes financiers			-11 782 334,40	-0,87
Actif net			1 355 225 537,16	100,00

Parts GROUPAMA EQUILIBRE F	EUR	4 635 832,704100	116,81
Parts GROUPAMA EQUILIBRE GDM	EUR	18 452,449	748,17
Parts GROUPAMA EQUILIBRE N	EUR	4 081 351,118400	195,99
Parts GROUPAMA EQUILIBRE R	EUR	1,0000	101,73

7. ANNEXE (S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE

Part M, C - Code ISIN : FR0013321239

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management français.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement (approche « Top down »).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d'obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE

Part R, C - Code ISIN : FR0013321221

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management français.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement (approche « Top down »).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d'obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE

Part N, C - Code ISIN : FR0010013961

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement (approche « Top down »).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d'obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE

Part GDM, C - Code ISIN : FR0011536655
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement (approche « Top down »).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d'obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

ART.173 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des OPC

**GROUPAMA EQUILIBRE
2020**

LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

ART.173 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance) dans la gestion des OPC

1. Présentation du FCP Groupama Equilibre
2. La politique ESG de Groupama AM
3. Une démarche d'intégration ESG systématique dans notre analyse fondamentale
4. Focus sur notre analyse climat
5. Politique d'exclusion charbon
6. La liste des grands risques ESG
7. Démarche d'engagement actionnarial
8. Le processus d'intégration ESG pour le FCP Groupama Equilibre
9. Le reporting pour le FCP Groupama Equilibre

PRESENTATION DU FCP GROUPAMA EQUILIBRE

NOM DU FCP	GROUPAMA EQUILIBRE
	Diversifié
Encours > 500 M€	OUI
Encours au 30/09/2020 <i>(toutes parts, en M€)</i>	1 355 M €
Stratégie du FCP	<p>L'objectif de gestion est d'obtenir, au travers d'une gestion de type profilée , une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro (dividendes nets réinvestis) , 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).</p> <p>Principales sources de performance : afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant définit l'allocation tactique (en partant des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt) des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque /rendement(approche "top down")</p> <p>Répartition de l'actif : la part des investissements en produits de taux sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.</p> <p>Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion.</p> <p>L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net</p> <p>Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net</p>
Durée de placement minimum recommandée	Supérieure à 5 ans
Comptabilisation dans les encours classés ESG	NON

LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN MONDE EN MUTATION

Groupama AM propose à ses clients **une gestion de conviction**, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée**.

A cette fin la prise en compte des critères ESG permet d'appréhender **les trois transitions (numérique, environnementale et démographique) qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises :**



GROUPAMA AM, PIONNIER DE LA FINANCE DURABLE



LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN ENGAGEMENT FORT DANS LA DURÉE

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière. Aujourd'hui, **près de 3/4 de nos encours sont gérés en prenant en compte des critères ESG**. Avec la définition et l'implémentation d'une nouvelle Stratégie ESG depuis mai 2018, **l'ambition de Groupama AM est de répondre à trois orientations** :

- Achever l'intégration dans l'analyse fondamentale des émetteurs les enjeux liés aux trois transitions
- Formaliser la prise en compte de ces enjeux dans nos décisions d'investissement
- Répondre aux demandes de nos clients en matière de Finance Durable.

UNE GOUVERNANCE ESG RATTACHÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

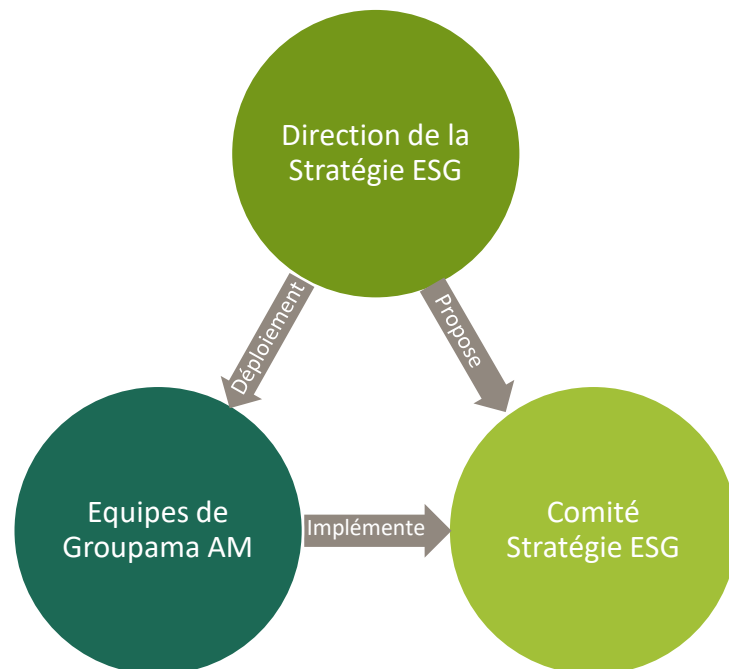
Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une **Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018, directement rattachée au Directeur Général**.

Une nouvelle politique ESG a ainsi été définie en juin 2018, avec pour objectifs d'une part de diffuser la prise en compte des critères ESG à l'ensemble des équipes et d'autre part d'enrichir notre offre de produits ESG.

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le **Comité Stratégie ESG**, présidé par le Directeur Général, qui se réunit à une fréquence trimestrielle. De nombreuses équipes de Groupama AM - Gestions, Recherche, Développement, Communication, RSE, Reporting - sont impliquées et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'Intégration ESG.

Rappelons que, signe de son engagement historique, Groupama AM a été un des **signataires fondateurs des PRI en 2006**. Confirmant sa progression, il a obtenu la **Notation maximale A+** pour son rapport 2019 sur sa politique d'intégration ESG.

Par ailleurs, Groupama AM est **membre actif de différentes initiatives influentes** : le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), l'EUROSIF ⁽¹⁾, le SPAINSIF ⁽²⁾, l'Association Française de Gestion (AFG), la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Paris Europlace, Finance for Tomorrow et l'Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises.



Le Comité de Direction est également informé tous les mois de l'évolution du déploiement de cette Stratégie ESG.

⁽¹⁾ European association for the promotion and advancement of sustainable and responsible investment across Europe

⁽²⁾ Organisme espagnol de promotion de l'Investissement Responsable

UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE INTÉGRÉE UNIQUE SUR LA PLACE

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement **une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique**. Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

En 2016, Groupama AM a franchi **une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG**. Aussi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les anciens analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Les anciens analystes ESG ont quant à eux acquis les fondamentaux de l'analyse financière par des formations délivrées par la SFAF.

Aujourd'hui, **chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre**. Le département de la Recherche comprend 11 analystes financiers et ESG, dont 2 analystes référents dédiés à l'étude de chaque pilier E, S, G et 3 économistes pays.

NOS SOURCES D'ANALYSE ESG



UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

DES OUTILS PROPRIÉTAIRES

L'analyse ESG intégrée à l'analyse financière est mise à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM. Ils disposent ainsi des **outils propriétaires « NotesESG® » et « AvisRecherche® »**, qui leur permettent de visualiser à la fois les études

macro-économiques et fondamentales, et les notations sur les critères E, S et G des entités couvertes par la Recherche. Ces outils permettent d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension.

Portfolio Name: GICS level 2

Titre	Identifiant	Nom Titres	Ccy	Période	%Expo Pre-Simul	%Expo Bnk	%Net Bnk Pre-Simul	% Ordres Simul	%Expo Sim rebasé 100	%Expo Post-Simul	%Net Bnk Post-Simul	Emprunte Carbone	Emprunte Carb. (Bt)	Quantile Euro	Note ESG MSCI	Note ESG MSCI (Bt)	Note GOV MSCI	Note GOV MSCI (Bt)	Note ENW MSCI (Bt)	Note RH MSCI	Note RH MSCI (Bt)	Note SOC MSCI	
Household & Personal Products																							
EUR			EUR		6,01	4,39	1,62	0,00	0,00	6,01	1,62	103	106		60,4	57,9	60,4	59,4	75,0	73,6	63,5	62,1	60,4
EUR	PF+Bm		EUR		0,79	0,48	0,25	0,00	0,00	0,79	0,25	107	107	3	50,0	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0	75,0	50,0
EUR	PF+Bm		EUR		2,51	1,39	1,11	0,00	0,00	2,51	1,11	52	52	2	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
EUR	PF+Bm		EUR		2,77	2,01	0,77	0,00	0,00	2,77	0,77	149	149	3	50,0	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	50,0	50,0	50,0
Insurance																							
EUR			EUR		6,13	6,46	-0,34	0,00	0,00	6,13	-0,34	5	5		78,9	66,4	27,8	39,3	91,1	72,7	87,8	66,6	75,5
EUR	PF+Bm		EUR		2,44	1,08	1,36	0,00	0,00	2,44	1,36	3	3	1	88,9	88,9	27,8	27,8	94,4	94,4	94,4	94,4	88,9
EUR	PF+Bm		EUR		3,69	2,18	1,51	0,00	0,00	3,69	1,51	6	6	2	72,2	72,2	27,8	27,8	88,9	88,9	83,3	83,3	65,7
Materials																							
EUR			EUR		8,60	7,28	1,31	0,00	0,00	8,60	1,31	636	1 115		56,1	61,1	37,3	37,9	61,4	66,7	70,9	68,3	65,0

UNE ANALYSE ESG ET FINANCIÈRE ABOUTISSANT À UNE RECOMMANDATION UNIQUE

L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères « ESG matériels », c'est-à-dire ceux ayant un impact sur les critères financiers.

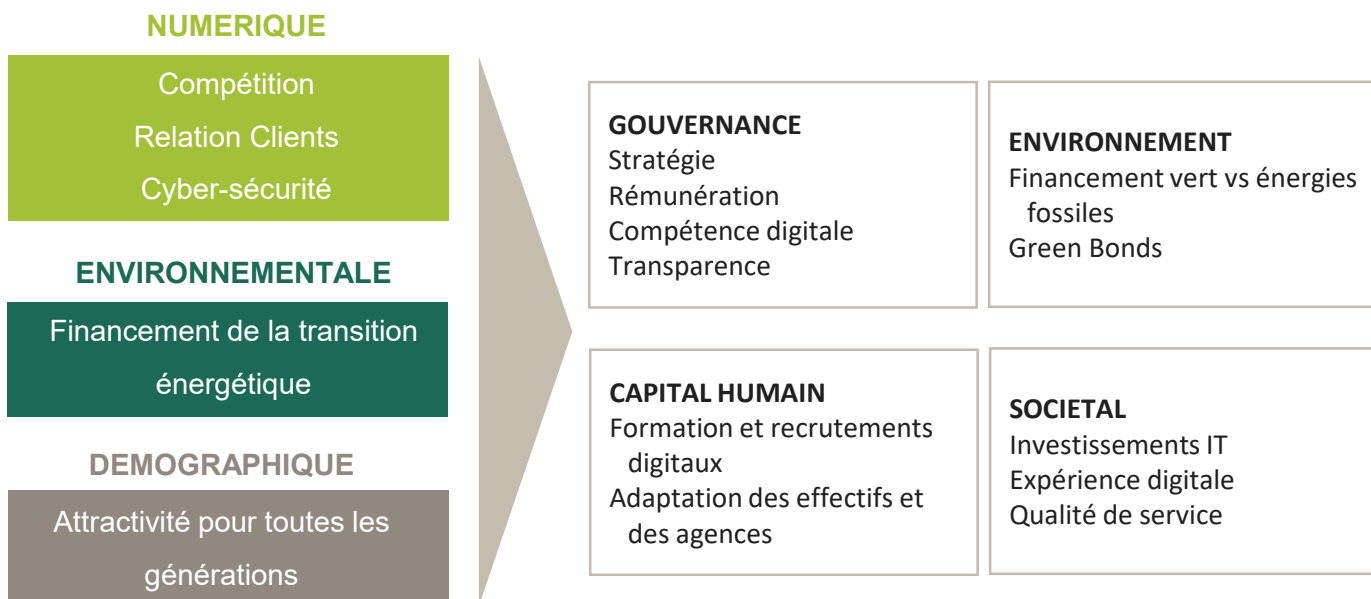
- **Définition des critères ESG matériels**

Notre approche concernant les critères ESG matériels combine une **analyse top-down et bottom-up**.

Nous partons d'une analyse macro-économique, c'est-à-dire des trois transitions que nous avons identifiées comme structurantes, et nous les déclinons en une approche micro-économique, au niveau du secteur et de la valeur permettant d'évaluer si l'entreprise est en capacité de se développer et comprendre son écosystème afin de créer de la valeur pour l'actionnaire.

UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

EXEMPLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ESG SUR LE SECTEUR BANCAIRE



- **Impact sur les éléments financiers**

L'étude de ces critères ESG aboutit à une appréciation ESG sur trois crans (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective.

L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre **comment l'analyse de ces éléments extra-financiers va être prise en compte dans la recommandation globale de la valeur.**



FOCUS SUR NOTRE ANALYSE CLIMAT

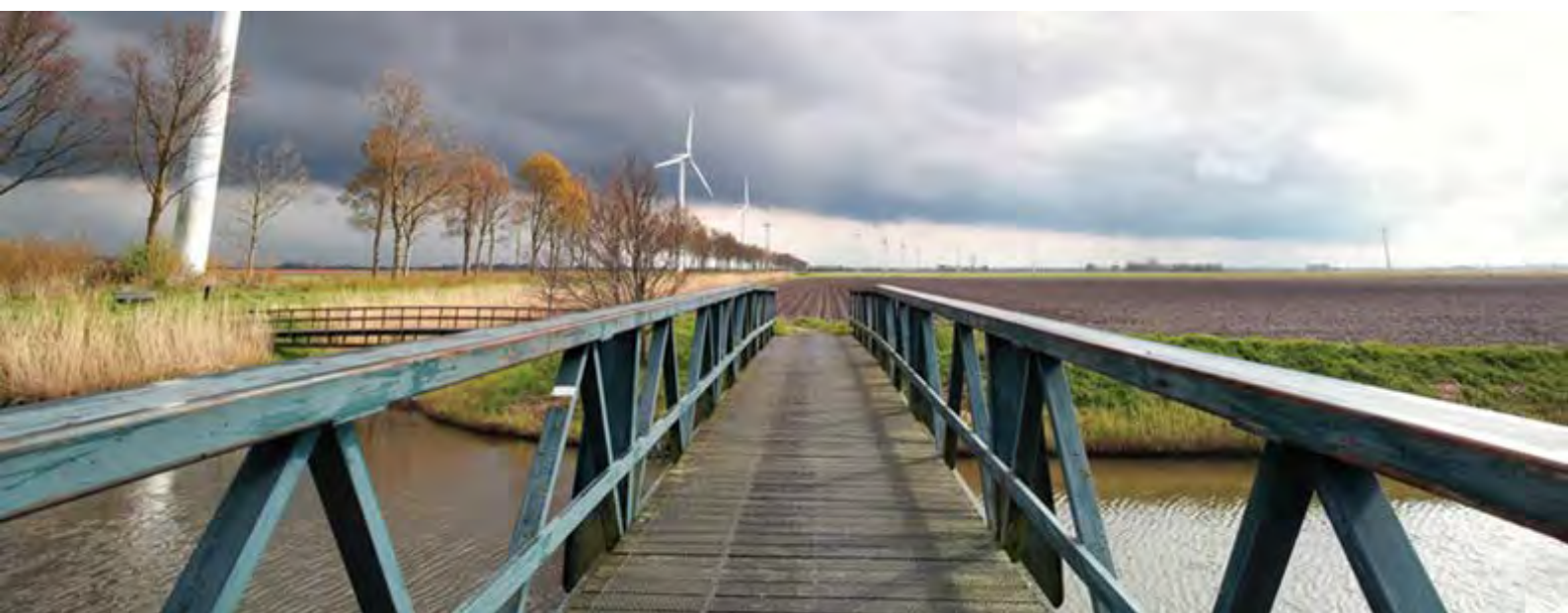
Nous avons la conviction que l'analyse des enjeux climatiques est une partie de l'analyse des enjeux et impacts environnementaux des valeurs. Afin d'avoir une vue globale de ces enjeux, nous nous appuyons sur 4 indicateurs.

-l'intensité carbone : en tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur un périmètre scope 1, scope 2, scope 3 fournisseurs de 1^{er} rang ramenés au chiffre d'affaire.

-la part verte : part du chiffre d'affaire de l'entreprise consacré à une activité favorable à la transition énergétique et écologique.

-la Net Environmental Contribution (NEC) : pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à +100% , le pourcentage représentant la performance moyenne du secteur pour les produits et le 100% la meilleure performance réalisée sur notre analyse climat. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat.

-l'indicateur d'alignement scénario 2° par rapport à un tel scénario pour avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat.



POLITIQUE D'EXCLUSION CHARBON

Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels. Or, le charbon joue un rôle central dans l'augmentation de la température et des changements climatiques car il s'agit de la principale source de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, Groupama AM a décidé en 2019 de mettre en place une politique d'exclusion charbon.

L'objectif de cette politique est de diminuer notre exposition dans nos investissements aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition.

Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités liées au charbon thermique c'est à dire aux activités d'extraction du charbon et à la production énergie à partir du charbon. Sont exclues toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité repose à 20% sur le charbon.

Ce seuil a été abaissé en 2020 afin que notre politique charbon soit compatible avec un scénario 2°.

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande Urgewald qui publie la Global Coal Exit List des entreprises les plus exposées.

L'équipe de Recherche interne Groupama AM revoit les résultats fournis par Urgewald, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la Global Coal Exit List.

Si nos conclusions sont en phase avec les données provenant de la Global Coal Exit List, alors même que l'entreprise a déterminé des objectifs de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour respecter un scénario 2°C, la valeur sera exclue de nos expositions actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance.

La liste est revue une fois par an.

La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM sauf instruction contraire du client (dans le cadre de mandats ou de fonds dédiés).



LA LISTE DES GRANDS RQUES ESG

Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG**, la liste des Grands Risques ESG.

Les sociétés intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un downgrade significatif des agences.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

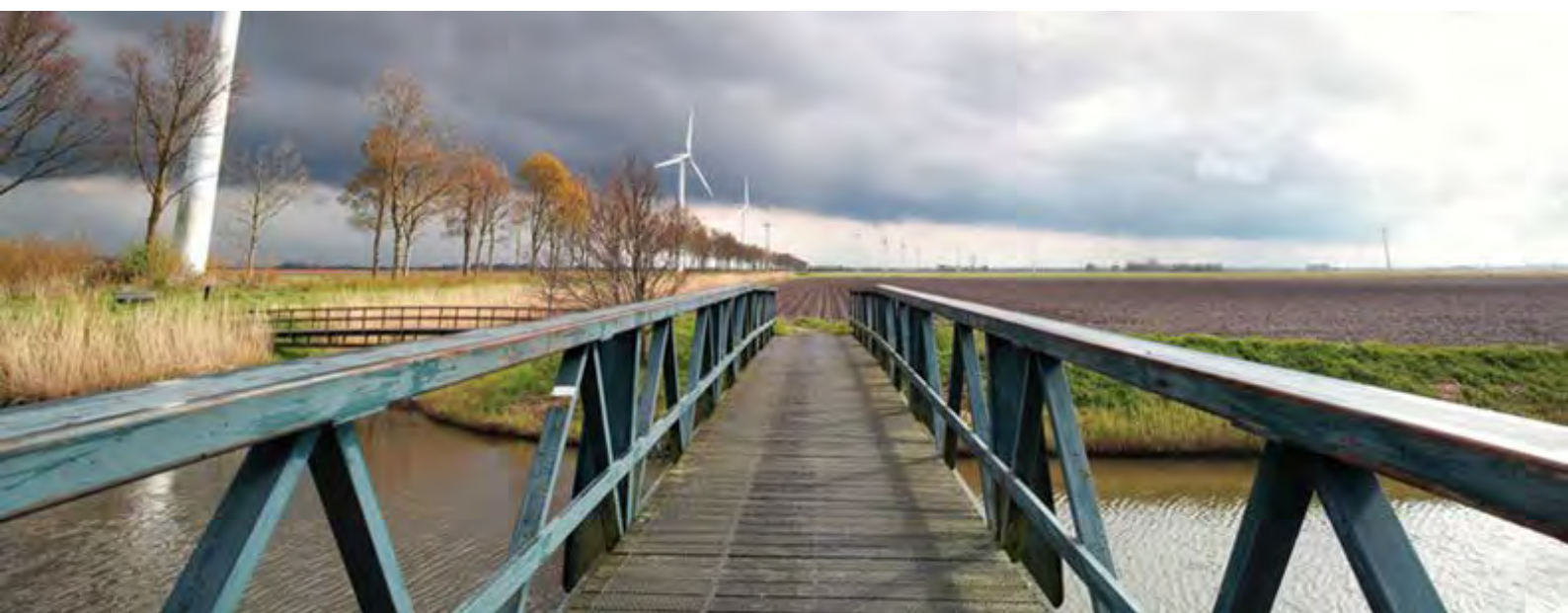
- Les entreprises ayant un niveau 4 ou 5 de controverses selon Sustainalytics, dont la controverse a été validée par la Recherche interne selon nos propres critères.

- les entreprises dont la gouvernance est notée « Grand Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des quatre critères considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

A chaque nouvelle entrée, l'analyste détermine des « triggers » (signaux déclencheurs) de sortie, qui sont systématiquement revus tous les six mois.

L'entrée ou la sortie de valeurs sur cette liste est validée par un Comité des Grands Risques ESG, présidé par le Directeur des Risques de Groupama AM.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent émettre une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.



DEMARCHE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La politique d'engagement actionnarial de Groupama Asset Management constitue un **prolongement naturel de l'analyse ESG et de la prise en compte de ces critères dans les décisions d'investissement**.

Elle s'articule autour d'une **politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG** et ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues en portefeuille
- Identifier et partager les bonnes pratiques ESG sectorielles auprès des entreprises détenues.

Pour Groupama AM, l'engagement actionnarial est une **démarche volontaire et constructive** d'un ou plusieurs investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises identifiées.

Notre démarche se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives, ainsi que grâce à une présence forte sur la Place de Paris.

- **Engagement individuel :**

- 1/ Un dialogue avec les sociétés :
 - rencontres avec le top management des principales capitalisations européennes
 - dialogue actionnarial suivi avec les sociétés ciblées

- 2/ Une politique de vote exigeante (en place depuis 2001), actualisée tous les ans. Mobilisant gérants, analystes et middle-office, l'exercice des droits de votes couvre plus de 200 assemblées générales dans l'ensemble des pays de l'espace européen

- 3/ La possibilité pour Groupama AM, au-delà des votes aux assemblées, de discuter en amont avec les entreprises des projets de résolutions présentés aux Assemblées Générales.

- **Engagement collaboratif :**

En 2020, Groupama AM s'est associé à cinq nouvelles initiatives d'actions collaboratives, axées sur la Biodiversité, la Relance durable et le secteur pharma dans le contexte de crise sanitaire

UNE PRESENCE FORTE SUR LA PLACE DE PARIS

Groupama AM compte parmi les acteurs fortement engagés sur la Place de Paris depuis le début des années 2000. Il joue un rôle clé au sein des différents groupes de travail dans le but de promouvoir et d'améliorer les pratiques dans le domaine de l'investissement responsable. Groupama AM a notamment la présidence du comité Finance Durable de l'Association Française de Gestion depuis mai 2015 et la co-présidence de la commission extra-financière de la Société Française des Analyses Financiers (SFAF) depuis 2014.

GROUPAMA EQUILIBRE

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG POUR LE FCP GROUPAMA EQUILIBRE

Les critères ESG ne sont pas pris en compte de manière formalisé et systématique dans le processus de gestion du fonds.

Pour autant, les gérants de ce fonds ont suivi nos **sessions de formations ESG**. Ces sessions de formation sont organisées en interne, animées par la Responsable de l'Intégration ESG.

Ces formations répondent à différents objectifs : **maîtrise des concepts clés, identification des sources de données ESG, capacité à identifier les enjeux ESG clés et à appréhender leur implication sur des éléments financiers.**

Dans le processus de gestion du fonds, les gérants appliquent dans leur processus de gestion **des exclusions systématiques** :

- Toute structure enregistrée dans des paradis fiscaux
- Toute société impliquée dans la production, la vente et le stockage de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou mines anti-personnel (MAP)

Par ailleurs, les gérants ont **accès aux recommandations émises par l'équipe de Recherche interne**. Les recommandations globales s'appuient sur l'analyse de critères ESG et financiers. Ils ont également accès aux **notations quantitatives ESG**.



GLOSSAIRE

ESG :

ESG fait référence aux critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux, et de Gouvernance dans la gestion des investissements et des entreprises.

ISR :

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable

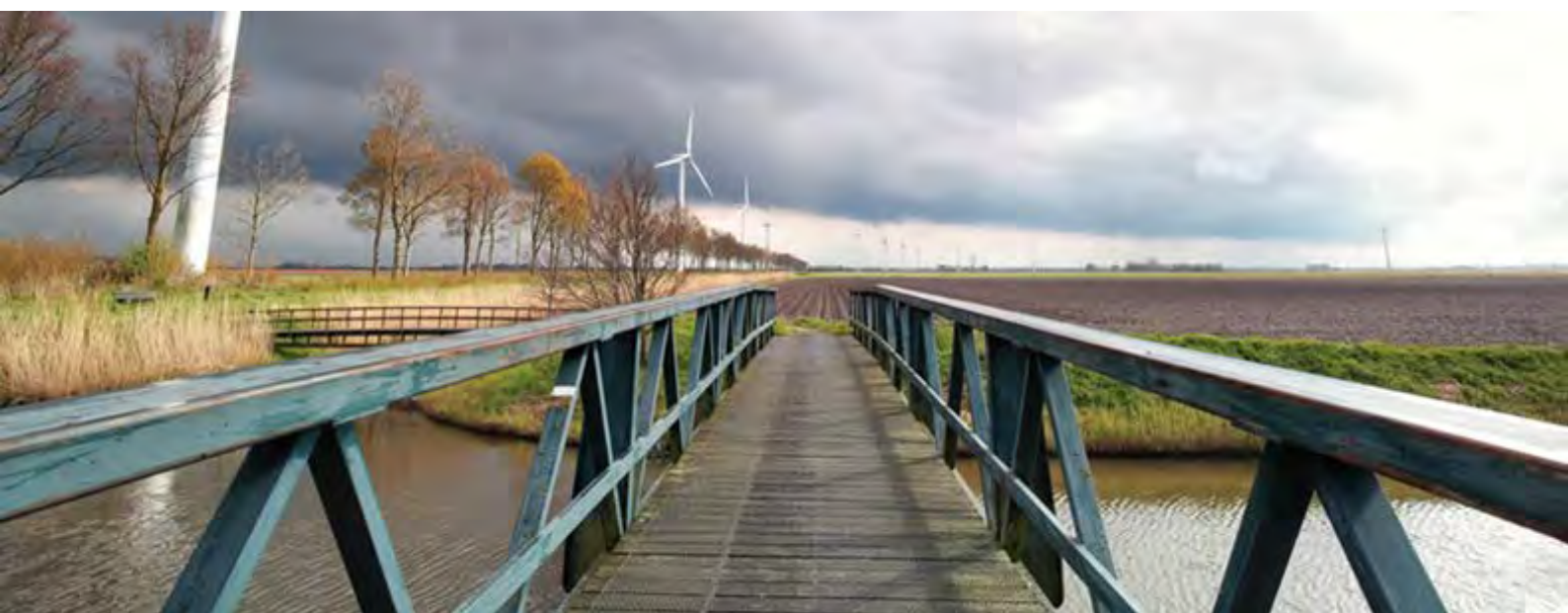
RSE:

La RSE (Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises) correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans leur activités.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent émettre une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.

TEE :

La TEE (Transition Energétique et Ecologique) est une évolution vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux grands enjeux environnementaux. La transition énergétique est une composante de la transition écologique.



AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.fr. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Tél.: 01.44.56.76.76

Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93

Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris

Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com